

77/520. Planification des programmes (Première Commission)

À sa 46^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission⁶³.

77/547. Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus

À la reprise de sa 56^e séance plénière, le 30 décembre 2022, à l'issue d'un vote enregistré, par 162 voix contre zéro, avec 6 abstentions⁶⁴, sur la recommandation de la Première Commission⁶⁵, l'Assemblée générale, rappelant sa décision 59/515 du 3 décembre 2004 et ses résolutions 60/74 du 8 décembre 2005, 61/72 du 6 décembre 2006, 63/61 du 2 décembre 2008, 64/51 du 2 décembre 2009, 66/42 du 2 décembre 2011, 68/52 du 5 décembre 2013, 70/35 du 7 décembre 2015, 72/55 du 4 décembre 2017 et 74/65 du 12 décembre 2019, sa décision 75/552 du 31 décembre 2020, sa résolution 76/233 du 24 décembre 2021, par laquelle elle avait décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions et avait décidé que le groupe de travail tiendrait deux sessions de cinq jours en 2022 et une session de cinq jours en 2023 et lui soumettrait, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport sur les travaux du groupe, y compris des recommandations pour un ensemble d'engagements politiques constituant un nouveau cadre mondial sur les munitions classiques, et sa décision 76/568 du 21 juin 2022, a décidé que le groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques se réunira pour une session supplémentaire de cinq jours à New York en 2023 pour achever ses travaux, prié le Secrétaire général de fournir l'appui nécessaire à la tenue de cette session supplémentaire et décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus ».

3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

77/532. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

À sa 52^e séance plénière, le 12 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission politique spéciale et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁶⁶.

77/533. Question de Gibraltar

À sa 52^e séance plénière, le 12 décembre 2022, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁶⁷, l'Assemblée générale, rappelant sa décision 76/522 du 9 décembre 2021 :

a) a demandé instamment aux Gouvernements de l'Espagne et du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'apporter, dans le prolongement de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar, compte tenu de ses résolutions sur la question et des principes applicables et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar, qui étaient considérés comme légitimes au regard du droit international ;

b) a noté que le Royaume-Uni souhaitait conserver le Forum tripartite de dialogue ;

⁶³ [A/77/396](#).

⁶⁴ Voir [A/77/PV.56 \(Resumption 1\)](#).

⁶⁵ [A/77/385](#), par. 111.

⁶⁶ [A/77/401](#).

⁶⁷ [A/77/408](#), par. 34.

c) a noté que l'Espagne considérait que le Forum tripartite de dialogue n'existait plus et qu'il devait être remplacé par un nouveau mécanisme de coopération locale au sein duquel les habitants du Campo de Gibraltar et de Gibraltar étaient représentés ;

d) s'est félicitée des efforts déployés par toutes les parties pour résoudre les problèmes et avancer dans un esprit de confiance et de solidarité, en vue de trouver des solutions communes et de progresser sur les questions d'intérêt mutuel afin de parvenir à une relation fondée sur le dialogue et la coopération.

77/534. Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale

À sa 52^e séance plénière, le 12 décembre 2022, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁶⁸, l'Assemblée générale a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Quatrième Commission pour sa soixante-dix-huitième session, tel qu'il figure dans le rapport de la Commission⁶⁹.

77/535. Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]

À sa 52^e séance plénière, le 12 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁷⁰.

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission

77/536. Groupes de pays en situation particulière

À sa 53^e séance plénière, le 14 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁷¹.

77/537. Activités opérationnelles de développement

À sa 53^e séance plénière, le 14 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁷².

77/538. Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission

À sa 53^e séance plénière, le 14 décembre 2022, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁷³, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 75/325 du 10 septembre 2021, en particulier les dispositions relatives aux méthodes de travail, ainsi que ses décisions 74/537 B du 11 août 2020 et 75/548 B du 29 juillet 2021 :

a) a décidé que le Bureau de la Deuxième Commission organiserait, dans les premiers mois de 2023, des discussions informelles pour examiner la question de la revitalisation des travaux de la Commission ;

b) a décidé également qu'à l'issue de ces discussions, la Deuxième Commission convoquerait une séance plénière pour faire le point des délibérations et se prononcer s'il y a lieu sur d'éventuelles recommandations, qui lui

⁶⁸ [A/77/409](#), par. 6.

⁶⁹ [A/77/409](#).

⁷⁰ [A/77/410](#).

⁷¹ [A/77/446](#).

⁷² [A/77/448](#).

⁷³ [A/77/451](#), par. 9.